

HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER

HYDROFUGE DE MASSE EN POUDRE CONCENTRÉ NORME CE EN 934-2 POUR L'IMPERMEABILISATION DES MORTIERS ET DES BÉTONS POUR LES RÉSERVOIRS, LES ENDUITS DE CUVELAGE, LES RADIERS, ETC...



AVANTAGES PRODUIT

- Hydrofuge de masse concentré sans chlore
- Plastifiant et réducteur d'eau
- Se mélange aux agrégats à sec
- S'homogénéise parfaitement au mélange
- Résiste aux intempéries, aux eaux salées et aux sulfates de calcium
- Consommation 1 à 2 dose par sac de 35 Kg de ciment

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Fabriqué en France
- Norme CE EN 934-2
- Concentré Sans Chlore, Sans Odeur
- Résiste aux Intempéries

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR*



* émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation sur une échelle de classe de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



web

DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PRODUIT

HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER, par son pouvoir plastifiant et réducteur d'eau, permet une parfaite homogénéité et une hydrofugation très efficace des bétons et mortiers dans la masse.

HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER s'homogénéise parfaitement aux agrégats et au ciment avant incorporation de l'eau de gâchage.

DOMAINES D'APPLICATION

ENROBÉ PRÊT A L'EMPLOI POUR REBOUCHAGE DES NIDS DE POULE permet de réaliser des bétons et mortiers étanches sous pression d'eau :

- Bassins
- Cuves alimentaires
- Radiers
- Stations d'épuration
- Canaux
- Joints de maçonnerie
- Locaux industriels
- Façades
- Réservoirs
- Fondations
- Caves
- Chapes étanches
- Piscines.

ENROBÉ PRÊT A L'EMPLOI POUR REBOUCHAGE DES NIDS DE POULE peut être utilisé dans toutes les constructions fortement exposées :

- Aux intempéries,
- À l'eau pure, salée ou industrielle.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

<i>Composition :</i>	Adjuvant non chloré
<i>Aspect :</i>	Poudre
<i>Couleur :</i>	Blanche
<i>Densité :</i>	Environ 1
<i>Températures limite d'application :</i>	+ 5°C à + 30°C
<i>Solubilité et nettoyage des outils :</i>	Eau

PROCES VERBAUX – REFERENCES

Conforme à la norme NF EN 934-2 : T9.

Certificat de contrôle de production en usine CERIB N°1164-CPR-ADJ016 (Adjuvants : Hydrofuge de masse).

CONSEILS GÉNÉRAUX D'EMPLOI

1 - Préparation des supports

Les surfaces à traiter doivent être propres, sèches, dégraissées, dépoussiérées et adhérentes.

2 - Mise en œuvre

Le dosage du ciment ne doit pas être inférieur à 350 kg par m³.

Le sable sera propre et de granulométrie comprise entre 0,2 et 2 mm.

La plupart des ciments sont compatibles avec HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER, mais nous conseillons, pour les ciments spéciaux, de faire un essai préalable.

Le côté plastifiant d'HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER permet de réduire l'eau jusqu'à 10 %.



web

3 - Application

Bétons : incorporer HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER au béton lors de sa conception à raison d'une dose par sac de ciment.

Mortiers : mélanger la dose d'HYDROFUGE POUDRE POUR BÉTON ET MORTIER aux agrégats et au ciment avant l'eau de gâchage.

4 - Consommation

1 dose de 70 grammes pour 1 sac de 35 kg de ciment.

1 dose de 100 grammes pour 1 sac de ciment de 50 kg.

Environ 0,2 à 1 % du poids du ciment.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES ET SÉCURITÉ

Utilisation sans danger. Précautions d'usage pour la manipulation d'un produit chimique.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Transport : non soumis à la réglementation des transports.

Stockage et conservation : un an en emballage d'origine fermé à l'abri de l'humidité.

CONDITIONNEMENTS

Dose de 70 grammes pour 1 sac de ciment de 35 kg

Dose de 100 grammes pour 1 sac de ciment de 50 kg

Tonnelet de 20 Kg

Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'applicateur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les éditions précédentes. Édition du 1^{er} trimestre 2023.



web